

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

BHNS – CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin
Mme Vaccaro à M Mangon

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020
Rendue exécutoire le : 2 octobre 2020
Publiée le : 2 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

BHNS – CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Une nouvelle enquête publique sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux-Saint-Aubin-de-Médoc se déroulera du 1^{er} octobre au 2 novembre 2020.

Saint-Médard-en-Jalles est concernée par le projet qui emprunte l'avenue Descartes, l'avenue Montaigne, l'avenue Montesquieu puis la route de Saint-Aubin sur un linéaire de 3,7km. Il est prévu 6 stations (et une à la limite avec Saint-Aubin), ainsi que le terminus partiel route de Saint Aubin.

Approbation du projet

Le caractère d'utilité publique et d'intérêt général de ce projet ne fait aucun doute pour un territoire dont la desserte en transports en commun efficace est nettement insuffisante. Il est donc primordial que ce projet puisse se concrétiser dans les meilleurs délais.

En complément du projet présenté, deux points doivent faire l'objet d'un examen minutieux.

Desserte des quartiers Ouest :

Si le projet apporte une vraie amélioration pour les secteurs desservis, pour les quartiers Ouest de la commune (Hastignan, Cérillan et Issac) qui étaient desservis par une des branches de la lianes 3 il présente la contrainte d'un changement pour se rendre à Bordeaux. Cette rupture de charge crée un temps d'attente supplémentaire, certes compensé par un gain de temps de trajet global. Il est nécessaire d'obtenir l'engagement de Bordeaux Métropole d'étudier ultérieurement les possibilités d'un projet d'extension du BHNS vers ces quartiers afin de les faire pleinement bénéficier de l'amélioration apportée par ce projet de BHNS dans la desserte du territoire.

Contribution à la transition écologique :

Un projet de transports en commun performant va a priori dans le sens de la transition écologique en proposant une alternative pertinente à la voiture pour les habitants. Un projet de cette ampleur doit permettre d'activer de nombreux leviers, qu'il soient directement liés au BHNS (choix de motorisation) ou plus largement liés aux aménagements qui doivent prendre en compte ces enjeux. Ainsi le long du tracé, il est important que les aménagements réalisés favorisent les mobilités actives, notamment le vélo, et qu'ils soient le plus végétalisés possible afin de limiter l'artificialisation des sols.

Enfin, une vigilance toute particulière devra être apportée à la préparation et la gestion du chantier (déviations, information et communication, accessibilité des commerces...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de BHNS présenté par Bordeaux Métropole.

Déclare souhaiter la réalisation de cette desserte d'intérêt général dans les meilleurs délais.

Demande à Bordeaux Métropole d'examiner les pistes d'amélioration proposées.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **28 POUR, 0 CONTRE et 11 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 30 septembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_118
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	BHNS – CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.7 - Transports
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_118-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_118-DE-1-1_0.xml	text/xml	858
Nom original :		
DG20_118.pdf	application/pdf	629149
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_118-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	629149

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2020 à 10h21min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2020 à 10h21min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2020 à 10h21min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2020 à 10h22min06s	Reçu par le MI le 2020-10-02